

A2F GESTION

19 RUE DU BOIS GALON
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Siret 42942368400035 - APE 0652E
SCI au capital de 744 200 euros

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mars à seize heures, les associés de la société A2F GESTION se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abilio GOMES, gérant

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence des associés suivants :

- Monsieur Abilio GOMES propriétaire de 93021 parts ;
- Madame Maria ALVES propriétaire de 4 parts.

Soit 2 associés détenant 93025 parts sur les 93025 parts émises par la société. Les associés présents possédant la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- *Transfert de siège social*
- *Modification corrélative des statuts*
- *Pouvoirs à donner*

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la SCI à compter du 1^{er} avril 2026 :

De : 19 rue du Bois Galon, 94120 Fontenav sous-bois

A : 156 Avenue du 8 Mai 45, 94170 Le Perreux Sur Marne

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 156 Avenue du 8 Mai 45, 94170 Le Perreux Sur Marne

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

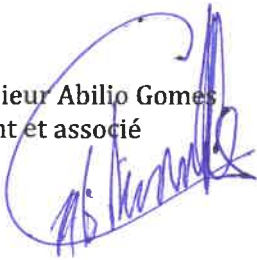
TROISIEME DECISION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à seize heures trente. De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

Monsieur Abilio Gomes
Gérant et associé



Madame Maria ALVES
Associée

